



La Voix du Conseil

Bulletin municipal de la Commune de Sainte-Suzanne

1, Place Hubert II de Beaumont 53270 Sainte-Suzanne

Tel : 02 43 01 40 10 mël : contact@ste-suzanne.com

Janvier 2012 n° 43

Les 30 ans du Fil d'Argent



Les membres de l'Amicale du Fil d'Argent se sont retrouvés à la salle des fêtes Fernand-Bourdin samedi 26 novembre autour d'un repas « *Spécial Anniversaire* » (celui des trente ans de l'association) préparé et servi par le personnel du restaurant Beau-séjour. (Suite page 4)

Travaux au Grand Moulin



Ce moulin fait partie des très rares moulins à eau installés dès le XI^e siècle, et fut bâti par les **Vicomtes de Beaumont**, ceux-là mêmes qui construisirent la première enceinte et le donjon de Sainte-Suzanne.

Au début, ce premier édifice était vraisemblablement en bois et de volume plus modeste. C'était un moulin *banal*, c'est-à-dire que le seigneur prélevait une partie (la « *banalité* ») de la mouture, correspondant environ au seizième du grain apporté par le paysan. Dès le XIII^e siècle, le seigneur de Beaumont dota l'abbaye d'Étival-en-Charnie, des revenus du *Moulin au vicomte*, qui donna son nom au hameau qui l'entoure : le *Grand-moulin*. (suite page 2)

Atelier théâtre de la CCEC



Mis en place en avril 2010 à la demande des jeunes, l'atelier théâtre de la communauté de communes a désormais trouvé ses marques. (Suite page 4)

L'harmonie de Ste-Suzanne



Romain BARRIER

Le concert de Sainte-Cécile est toujours un moment privilégié pour l'harmonie de Sainte-Suzanne. Comme chaque année, le public est venu nombreux samedi soir 10 décembre et surtout dimanche 11 décembre où la salle socioculturelle affichait complet. (Suite page 3)

Marché de Noël

C'était, cette année, la 4^{ème} édition du marché de Noël qui, grâce à l'initiative de la section animation de Médiéville53, des associations locales (Francs-Tireurs Suzannais, associations des parents d'élèves des deux écoles, Amicale du fil d'argent) et des commerçants, s'est rapproché de la tradition de Noël, une initiative très appréciée des nombreux visiteurs..



(Suite page 5)

La Sainte-Barbe



Lt-Colonel Stéphane MORIN

La cérémonie de la Sainte-Barbe, patronne des pompiers s'est déroulée dimanche 27 novembre en présence de Marc BERNIER, député, du Lieutenant-colonel MORIN, Directeur du SDIS de la Mayenne, de Jean-Pierre MORTEVEILLE, président de la communauté de communes, du capitaine MANCEAU, commandant de la communauté de brigades de gendarmerie, et de nombreux élus de la Communauté de communes.

(Suite page 3)

Une nouvelle présentation pour « La Voix du Conseil »

Ce numéro 43 de janvier 2012 a été l'occasion de donner à la revue municipale une apparence plus moderne aux couleurs de Sainte-Suzanne et de son blason.



Les travaux du Grand Moulin (Suite de la page 1)

Le propriétaire tirait également un grand parti de la vente des poissons prélevés dans les biefs : en 1850 par exemple, un meunier pouvait pêcher dans l'Erve jusqu'à 50 kg d'anguilles en une seule nuit grâce à des nasses astucieusement disposées au fil de l'eau.

Ce moulin s'agrandit au fil des temps, pour répondre aux besoins de la population. Il fallait environ un moulin pour 500 à 600 habitants. Il était le seul du village à disposer de trois paires de meules, tout comme le moulin de Thévalles à Chéméré-le-Roi. Il s'est toujours adapté au modernisme et dispose encore à l'heure actuelle, et depuis 1850, du mécanisme dit « à l'anglaise ». À la fin du XIXe siècle, c'étaient les grands parents de **Fernand Bourdin** qui étaient meuniers. **Auguste Bouttier**, qui était garde-champêtre dans les années 1940-1950, fut le dernier occupant locataire de ce lieu, et c'est dans les années 1950 que le moulin s'arrêta définitivement, concurrencé par les grosses minoteries. Le Grand Moulin fonctionna donc pendant neuf siècles environ...

Il fut acheté dans les années 1965 par les **Éclaireurs de France** de Paris pour en faire un Centre de vacances durant l'été. Ils respectèrent le bâtiment en lui conservant toute sa mécanique. Il est le seul moulin de Ste-Suzanne à posséder l'intégralité de son matériel. Ce sont ensuite **M. et Mme Oury**, habitants d'Antony (94), qui l'achetèrent vers 1975 et révisèrent toutes les toitures, en respectant tout autant sa vocation de moulin.

L'Association des Amis de Sainte-Suzanne avait lancé dans les années 1990, **la promenade des moulins**, que nous avons mise au point après des recherches, et testée auprès des vacanciers VVF. Madame Oury savait que nous étions éventuellement à la recherche d'un moulin à Sainte-Suzanne pour présenter l'extraordinaire **vitalité industrielle** qui faisait fonctionner **la vingtaine de moulins sur les deux kilomètres** de rivière. Elle accepta de nous laisser deux années pour trouver le financement, et c'est fin 1999, début 2000 que le moulin fut acheté par la Communauté de communes, la Commune et l'association, à raison de 1/3 du prix chacun. La décision fut prise que la Communauté de Communes en serait propriétaire.

Deux gros problèmes subsistaient pour que ce moulin reprenne vie : d'une part l'aménagement du plan d'eau en aval du Grand Moulin, dans les années 1970, avait élevé le niveau de 1,90 m environ, ce qui rendait impossible la rotation de la roue du moulin, et d'autre part la disparition de « la piscine », ancien bassin d'amenée au moulin, en 1980, et son comblement par des gravats. Les techniciens du *Bassin de l'Erve* travaillent depuis plusieurs années sur la « renaturation » de la rivière à cet endroit, et chacun a pu constater que la rivière gazouille comme autrefois, vive et oxygénée, et la dernière « pêche électrique » a prouvé que cette rivière de 1ère catégorie a retrouvé rapidement sa faune piscicole d'autrefois. Le Bassin de l'Erve vient d'ailleurs d'obtenir le *Trophée de l'eau* 2011 du Bassin Loire-Bretagne pour ce projet.

Le Grand Moulin est donc en grand chantier. Il sera le seul moulin de France à présenter une roue qui fera tourner deux types de moulins : un moulin à farine et un moulin à papier, Sainte-Suzanne ayant été de 1544 à 1850 environ **le plus grand centre papetier du Maine**. Des ateliers pédagogiques (fabrication du pain et du papier), ont déjà lieu depuis plusieurs années, et les actuels travaux menés par la Communauté de Communes dans l'ancienne écurie nous permettront d'installer plus tard la billetterie dans le petit bâtiment neuf, et deux salles d'activité (ou éventuellement d'exposition l'été).

Les travaux vont se poursuivre en 2012 dès que le second droit d'eau sera obtenu (un premier avait déjà été obtenu en 2004), par l'aménagement des terrains autour de la rivière (avec amenée d'eau au moulin du Pont-Neuf), le creusement du bief aval, la restauration de la roue et l'intérieur du moulin. Ce projet est financé à hauteur de 80% par l'Europe, l'État, la région, le Département.

Avant les années 1970, toutes les fêtes importantes avaient lieu au Grand Moulin : fêtes de la piscine, séances de cinéma, bals-parquets, concours de pêche, concours des bateaux fleuris. Les anciens Suzannais se souviennent de la présence, pendant et juste après la dernière guerre, de l'équipe de France venue s'entraîner ici, notamment de Jean Taxis (recordman du Monde, vice-champion olympique, champion d'Europe et de France...) et de ses coéquipiers.

Le Grand Moulin s'est endormi durant une quarantaine d'années. Ce n'était qu'un long sommeil avant son réveil actuel. Après tout, ce n'était qu'une petite parenthèse sur ses neuf siècles d'existence....

Gérard Morteveille

Cérémonie de la Sainte-Barbe (suite de la page 1)

Le corps des sapeurs-pompiers de Sainte-Suzanne a été créé en 1885.

En ouverture de son allocution, Le lieutenant Christophe BLU, chef du centre de secours de Sainte-Suzanne, a eu l'honneur d'annoncer de bonnes nouvelles pour les années à venir : recrutement de 3 nouvelles recrues sapeurs pompiers (Jordy BREUX, Laurie BLU, Flavie MAUGER), organisation en février du cross départemental des pompiers, en septembre du groupement des unions départementales de l'ouest, mais surtout, la **construction d'un nouveau centre route** de Montsûrs, financé par le SDIS et la Communauté de Communes ; la pose de la première pierre est prévue en septembre 2012, avec une ouverture envisageable au dernier trimestre 2013.

En 2011, l'activité du centre se décompose comme suit :

- 93 secours à personne,
- 34 accidents de la circulation,
- 34 incendies,
- Et 10 divers.

Ont été décorés :

Adjudant Michel GAUTIER, médaille d'honneur, échelon or, pour 30 années de service.
Adjudant-chef Pascal GUERVENO, médaille d'honneur, échelon vermeil, pour 25 années de service.

Ont été promus :

Michel GAUTIER au grade d'adjudant-chef,
Nicolas COUILLARD au grade de sergent-chef,
Étienne BLANCHE et Thomas BREUX au grade de caporal,
Alexis ROCTON est titularisé sapeur pompier volontaire.

Tous les intervenants ont rappelé que les sapeurs pompiers jouent un rôle essentiel dans les secours de proximité. 80% du temps des 14 000 interventions annuelles dans le département sont assurés par les pompiers volontaires.



Concert de la Sainte-Cécile (suite de la page 1)

Sous la direction de Gilles TRICOT et de Patrick MÉZERETTE, les soixante musiciens ont interprété un programme varié avec des morceaux d'harmonie, des musiques de films et beaucoup de nouveautés comme « *The war of the celtis* », une musique datant du XIVème siècle.

Rendez-vous musical et convivial, le concert de Sainte-Cécile a également été l'occasion de présenter les nouveaux musiciens – Caroline PROVOST, Nathalie-Anne HENRY, Valentin RICHARD, Stéphanie BOURGOIN – et d'honorer Claude LEGOT, Joël et Nicolas BARRIER et Gilles TRICOT. (Voir article : 4 musiciens à l'honneur)

Enfin, l'harmonie a reçu la médaille de la fédération pour son siècle d'existence. En fait, 130 ans au moins ! Il s'agit probablement de la plus ancienne association suzannaise puisque les archives de la commune font apparaître dès 1882 la « *Société philharmonique de Sainte-Suzanne*. » Pour remonter aux origines, il faudra se déplacer aux archives départementales à Laval. *La suite...en 2012...*

Rendez-vous est pris avec l'Harmonie, en avril 2012 pour le Concert de printemps.

Quatre musiciens de l'harmonie à l'honneur

Quand on choisit de faire de la musique, c'est pour longtemps. Quand on choisit de rentrer dans l'harmonie, c'est toujours pour très longtemps.

Claude LEGOT, Joël BARRIER, Nicolas BARRIER et Gilles TRICOT en sont les exemples. Réunis le weekend des 10 et 11 décembre à l'occasion des deux concerts de Sainte-Cécile, les quatre musiciens totalisent plus de 100 ans d'harmonie avec une mention spéciale à Claude LEGOT.

En effet, Claude LEGOT n'avait que 11 ans quand il a déchiffré sa première partition et commencé à souffler dans un instrument. Il a d'abord joué du saxo alto à l'harmonie de Saint-Martin de Connée, puis, arrivé à Voutré en 1967, il intègre les rangs de l'harmonie du village « *l'étoile voutréenne* » avant de rejoindre l'harmonie de Sainte-Suzanne en 1980, dirigée par Jacques DELANOË, décédé tragiquement dans un accident de voiture.

En février 2012, Jacques LEGOT aura 32 ans de présence à l'harmonie de Sainte-Suzanne et toujours le même plaisir pour l'ambiance au sein du groupe, le contact avec les jeunes, le public...Le seul changement concerne l'instrument en 1986 : c'est un saxo baryton, plus long et dont les sons sont plus graves.

À l'issue du concert, Claude LEGOT a reçu des mains de Romain BARRIER, président de l'harmonie, et de Jean-Pierre MORTEVEILLE, maire, la médaille des vétérans avec palme qui récompense les musiciens ayant au moins 50 ans de service et 75 ans d'âge.

Médailles et diplômes ont été également remis à Joël BARRIER (30 ans d'harmonie), à Nicolas BARRIER (20 ans) et à Gilles TRICOT qui dirige l'harmonie depuis 1991.



Amicale du Fil d'Argent : 30^{ème} anniversaire

L'association des anciens, fondée le 5 mai 1970 par Marcel HÉRY a pris le nom d'Amicale du Fil d'Argent le 26 novembre 1981. Bernadette CABALLÉRO en est la présidente depuis 2006. Si le nom de l'association a changé, les objectifs, eux, n'ont pas varié : **rassembler les personnes retraitées (à partir de 55 ans) et les aînés, établir un climat d'amitié entre tous les membres.** Depuis de nombreuses années, ses adhérents se retrouvent chaque lundi après midi au stade pour la partie de pétanque et une fois par mois, à la salle des fêtes, pour les jeux de cartes et de société. À ces deux activités, il faut ajouter en cours d'année, des repas, un ou deux voyages et des concours de cartes.

Il y a peu de temps, l'association comptait plus de 200 adhérents. (À l'époque, il y avait à Sainte-Suzanne une deuxième maison de retraite dirigée par les soeurs : Notre Dame Saint-Jean de la Fousillère). Aujourd'hui, l'Amicale du fil d'argent compte 126 membres dont la majorité a plus de 80 ans.



Atelier théâtre de la CCEC

Après une première représentation réussie (un projet d'écriture de comédie musicale récompensé par le premier prix départemental MSA qui a octroyé une bourse de 900€), l'atelier théâtre reste sur la même dynamique.

Le prochain spectacle s'intitulera *Cendrillon* ; ce ne sera pas la version de Charles Perrault ni celle des frères Grimm, mais celle écrite par Émilie DELÉTANG, une des jeunes comédiennes de l'atelier.

Maggy VANNIER, animatrice de l'atelier explique : « **On peut dire que ce sera une comédie musicale à partir d'une interprétation loufoque et burlesque du célèbre conte de Cendrillon. Portables et ordinateurs font leur apparition. J'apporte des conseils aux huit acteurs et tout le soutien dont Émilie a besoin dans son travail de mise en scène.** »

Quentin, Gabin, Rachel, Caroline, Noémie, Gwendoline, Manuela et Émilie, les huit jeunes se retrouvent tous les samedis matin de 9h à 11h à la salle socioculturelle pour répéter aux côtés de Maggy. Quant à la part chant, elle est travaillée en partenariat avec Annick VERT, chef de chœur de Volubilis.

Si tout va bien, les jeunes monteront sur scène en mai 2012.

La Truite Suzannaise en pleine action



Marché de Noël

Sous un temps plutôt capricieux, 44 exposants (12 de plus qu'en 2010) ont investi la Cité Médiévale noire de monde. Une montée en puissance notable du marché de Noël de notre village qui est en passe de devenir un « incontournable » des Coëvrans !

« *C'est très chaleureux !* » nous dit Pascale qui attend son fils parti faire une balade sur le dos d'Osmane, une ânesse de huit ans que beaucoup de Suzannais connaissent alors que d'autres enfants font des baptêmes en quad ou en buggy au bénéfice des sections gymnastiques des F.T.S.

Huîtres, foie gras artisanal, tartines de rillettes chaudes, jambon à l'os, galettes et crêpes, boudin noir, vin rouge chaud, châtaignes grillées, confitures, miel, pain d'épice, macarons, noix, potiron... Il y en avait pour tous les goûts dimanche dans la Cité.

A partir de 15 heures, les balades à dos d'âne en présence du Père Noël ont fait la joie de tous les enfants qui, de surcroît, ont reçu de nombreuses friandises.

Le Café des Tours a proposé un concert avec 5 musiciens pour clore l'après midi.

À la tombée de la nuit, toutes les fenêtres se sont illuminées de bougies... Et la soupe chaude (aux champignons, au potiron et aux châtaignes, à la graisse de canard, aux lentilles, sans compter la « Charlot à la poule » !) préparée par chaque commerçant, a fait largement oublier l'arrivée de quelques gouttes de pluie, car ce sont encore plus de 200 amateurs qui ont goûté ces soupes préparées par nos commerçants.

DÉ-LI-CI-EUX...

Une initiative à renouveler l'an prochain.

Le panier qu'a proposé la section gym des F.T.S. pesait 9,350 kg ; il a été gagné par Madame Patricia MARCHAND d'Évron.



Cross corporatif de l'Association Sportive de la Mayenne

L'association sportive de la Mayenne était chargée d'organiser le 4^{ème} cross corporatif qui a eu lieu le dimanche 20 novembre en présence de François PIQUET, secrétaire général de la Préfecture, de Marie-Cécile MORICE, représentante du Conseil Général, et de Jean-Pierre MORTEVEILLE, maire.

Le circuit longeait la rivière avant de remonter vers la Poterne, avec une arrivée dans la cour du château. Un circuit jugé difficile mais superbe, selon l'avis de la plupart des 390 coureurs présents au départ du cross.

Olivier LELLIG est le vainqueur de l'épreuve masculine (parcours de 7,4 km) ; dans l'épreuve féminine, c'est Valérie SAULNIER qui l'emporte (circuit de 3,9 km).

Félicitations à la Suzannaise Angélique ROUSSEAU qui prend la 3^{ème} place dans la course senior féminine.

Hivernage des abeilles noires

L'abeille noire revit depuis cet été dans la cité. Sur les quatre ruches à l'ancienne visibles sur les murets du jardin médiéval, deux sont actuellement occupées. (20 000 abeilles pour la plus grande et 10 000 pour la plus petite)

Vers la mi-novembre, plusieurs bénévoles « apprentis apiculteurs » se sont retrouvés au rucher pour des travaux d'hivernage et d'entretien (pose de papier goudronné sur le corps de la ruche et d'huile de lin sur la paille de seigle de la coiffe) qui vont permettre de mieux protéger la ruche des intempéries et du froid.

Que s'est-il passé depuis l'installation du rucher début juin par Médiéville53 et l'association « l'abeille mayennaise » ?

Les abeilles ont pris leurs marques comme prévu mais, dès le mois d'août, faute à un été peu ensoleillé, il a fallu leur apporter un complément de nourriture (du glucose).

Quant au miel fabriqué, il est réservé aux abeilles qui ont déjà pris leur quartier d'hiver. En dessous de 12° C, elles ne quittent plus le rucher, se resserrent peu à peu dans le corps de la ruche, une disposition pour dépenser moins d'énergie, conserver leur température et se nourrir. Par sécurité, des pains de candi sont disposés dans le nourrisseur. En attendant le printemps, le « travail des bénévoles va se résumer à un contrôle discret du gîte et du couvert des abeilles noires.



Francs-Tireurs Suzannais: dernière rando 2011

Depuis mercredi 23 novembre, les randonneurs des Francs-Tireurs Suzannais ont rangé bâtons, chaussures et sacs à dos.

Jean-Claude BOUTELOUP, responsable de la section a dressé le bilan de la saison et a annoncé les projets pour 2012 : « *La section rando a compté, en 2011, 83 adhérents licenciés à la Fédération Française de Randonnée Pédestre ; 22 randonnées ont été organisées dans l'année, dont 2 randonnées pique nique, une rando surprise, une rando sac à dos et une rando nocturne. Sur une base de 45 randonneurs en moyenne, sur des circuits de 10 km, ce sont donc plus de 10 000 km que les randonneurs des FTS ont parcouru cette année.* »

Parmi les temps forts, on peut citer l'excursion à Saint-Malo le 3 juillet (106 participants), et la participation à l'organisation de « *La Mayenne à pied* » qui a réuni plus de 230 randonneurs pour l'étape de Sainte-Suzanne et a nécessité la participation d'une trentaine de bénévoles.

En 2012, la première randonnée a été fixée au mercredi 1^{er} février ; l'excursion en car aura probablement lieu le samedi 2 juin ; destination envisagée : le Mont Saint-Michel avec la traversée de la baie à pied.

Avant que les randonneurs reprennent le chemin du retour, Jean-Claude BOUTELOUP a tenu à remercier les bénévoles qui ont participé à l'organisation des manifestations et plus particulièrement Dany LEFEUVRE, Bernard LOTTIN et Paul PÉRICHET, trois adhérents chargés de l'élaboration du calendrier et de la préparation des circuits de randonnées.



L'horizon d'Erve-et-Charnie s'élargit aux Coëvrons

« *Les élus, comme quiconque, n'ont pas le pouvoir de prédire ou de prévoir l'avenir, mais ils ont à le préparer.* »

En créant le Syndicat intercommunal du canton de Sainte-Suzanne il y a 46 ans, en créant le SVET des Coëvrons dès l'année suivante, en écrivant le projet et la Charte de territoire en 2004, nos prédécesseurs ont témoigné de leur foi dans notre avenir commun.

Depuis 2008, vos élus d'aujourd'hui travaillent au rapprochement des quatre intercommunalités des Coëvrons et du SVET en une seule grande **Communauté de communes des Coëvrons**.

Ils souhaitent ainsi marquer leur ambition pour l'avenir de ce territoire, en confortant son développement économique au sein du département et de la région. Notre population, en Erve-et-Charnie, est trop faible pour y parvenir seule. Or nous appartenons tous à un même bassin de vie ; nous avons un devoir de solidarité entre les communes et entre les habitants pour que chaque habitant des Coëvrons ait accès, autant que faire se peut, aux mêmes services et au même coût.

Pour y parvenir, nous avons choisi des lignes directrices, parmi lesquelles : mutualisation des services, économies d'échelle, choix concerté des équipements jugés d'intérêt communautaire, équilibre fiscal et responsabilité financière.

En ce monde en crise, le salut ne viendra pas de l'isolement et de l'autarcie.

L'union fait la force, et la nôtre fera de nous le 4^e ensemble important de la Mayenne, après Laval, Mayenne et Château-Gontier, avec nos 39 communes et 27 000 habitants sur un territoire de 785 km² ayant Évron pour centre.

Pour autant, chaque commune, même petite en taille, ne perdra ni son identité, ni sa gouvernance, ni son secrétariat de mairie, ni ses agents de voirie.

Certes, Sainte-Suzanne ne sera plus représentée dans l'intercommunalité des Coëvrons que par deux représentants, au lieu de 3 actuellement au Conseil communautaire d'Erve-et-Charnie. Mais d'autres instances de concertation et d'information permettront à notre démocratie locale de s'exprimer pleinement en associant tous ceux et celles qui voudront y participer.

Où en est-on aujourd'hui ?

Les 27 Conseils municipaux (dont les 11 d'Erve-et-Charnie) qui ont voté favorablement sur le périmètre de cette grande Communauté, représentent 78% de la population des Coëvrons. Le Préfet de la Mayenne a donc pris un arrêté définissant la création de la nouvelle Communauté, sur ce périmètre.

Ensuite, il y aura encore à accomplir un travail important en matière :

1. d'organisation (la Direction des affaires sociales sera implantée à Sainte-Suzanne et l'Office de Tourisme des Coëvrons y sera maintenu) ;
2. de Budget et de mise au point de la fiscalité, car comme vous pouvez l'imaginer il n'est pas simple de mutualiser les recettes et les dépenses de 5 établissements différents, en vue de construire un budget prévisionnel 2013 et pour les années suivantes.

Une fusion ne pouvant être réalisée qu'un premier janvier, c'est donc le **1^{er} janvier 2013** que sera officiellement créée la Communauté de Communes des Coëvrons (*La « 3C »*), qui prendra donc la suite de l'ancien SIVOM devenu District puis Communauté de Communes d'Erve-et-Charnie. Avec cette belle perspective pour l'année prochaine, je souhaite à toutes les Suzannaises et tous les Suzannais une très belle et très heureuse année 2012.



Le 13/12/2011, réunion générale des Conseils municipaux des Coëvrons. De g.à.d.: JP. Morteveille, Joël Bedouet (Maire d'Évron), Eric Pilloton (Préfet de la Mayenne), JN. Ravé (Président du SVET).

Jean-Pierre Morteveille,

Président de la Communauté de Communes d'Erve et Charnie

Membre du Groupe de pilotage de la future Communauté de Communes des Coëvrons

3 espèces nuisibles



Le frelon asiatique

En 2010, deux nids avaient été détruits. Pour 2011, bien que le nombre de nids détectés soit inférieur à nos prévisions (8 nids), il faut rester vigilant et observer notre environnement car si l'on compare avec les départements limitrophes, les dynamiques de population du frelon asiatique sont exponentielles. Pour rappel, le frelon asiatique se nourrit d'insectes pollinisateurs dont les abeilles. Ensemble, soyons vigilants afin de détecter insectes et nids afin de permettre leurs destructions.



Les chenilles urticantes

Nombre d'entre vous sont capables de reconnaître une présence de chenilles processionnaire du pin. Elles s'installent exclusivement dans les pins ou les cèdres, en formant des cocons blancs aux extrémités des branches. Elles se déplacent lors de leurs processions en file indienne. Sous forme adulte, ce sont des papillons nocturnes gris-brun. Ces chenilles sont à l'origine de dégâts effectués sur les arbres : défoliation voir dépérissement. Elles ont également la particularité de provoquer urtications, démangeaisons et autres symptômes allergiques. Ces symptômes ne sont non pas provoqués par leurs poils visibles à l'œil nu, mais par des poils microscopiques que les chenilles libèrent. Ces derniers sont très volatiles et peuvent se déplacer facilement. Une fois en contact avec un autre organisme (humain ou animal, sur la peau, les muqueuses, les yeux...), les poils fichés se cassent par frottement et libèrent le « venin ».

Ce printemps, de nombreux appels ont été recueillis par la FDGDON 53 pour répondre à des problèmes de cocons. Equipée, elle est intervenue pour des enlèvements de cocons. Il faut savoir que même si les chenilles sont parties en processions pour former leur chrysalide dans le sol, les poils urticants restent dans les nids. Mais la lutte la plus efficace est d'agir dès le début du cycle des chenilles, à l'automne, de manière efficace et écologique (propulsion d'insecticide biologique), nouveau service proposé par la FDGDON 53 depuis 2010.



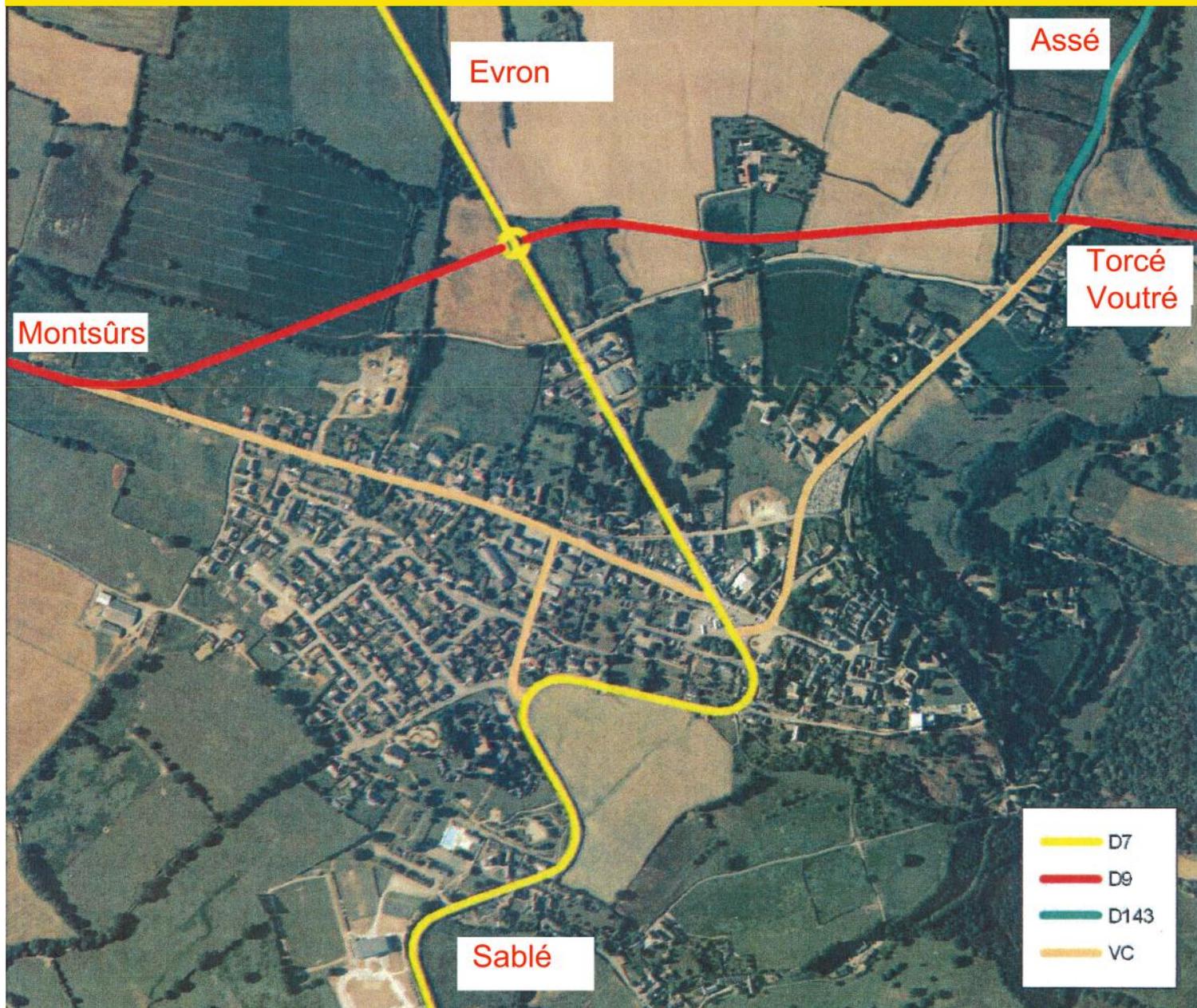
Les rongeurs aquatiques nuisibles

Le Ragondin et le Rat Musqué ont été introduits en France au début du 20^{ème} siècle pour leur fourrure et leur chair. Suite à la crise des années 30 et aux faillites des élevages, ces rongeurs se sont retrouvés dans le milieu naturel. Exposés à des conditions climatiques favorables, sans prédateur, avec un régime alimentaire opportuniste et se reproduisant de manière très prolifique, ces rongeurs posent de nombreux problèmes. Ils colonisent nos rivières et plans d'eau, détruisant berges et récoltes. Ils véhiculent aussi des maladies transmissibles aux animaux domestiques, d'élevage et à l'homme, comme la leptospirose. Ils causent également des impacts écologiques tels que la destruction de plantes aquatiques et semi-aquatiques, la destruction des frayères et le dérangement à l'avifaune. Pour tous ces différents impacts, ils sont classés organismes nuisibles et l'objet d'un arrêté préfectoral, rendant la lutte collective obligatoire sur l'ensemble des communes Mayennaises. Ainsi, respectons le travail des bénévoles piégeurs qui œuvrent pour des intérêts collectifs.

La Truite Suzannaise en pleine action



Le contournement nord de Sainte-Suzanne va enfin voir le jour!



Le contournement nord de Sainte-Suzanne a fait l'objet d'une enquête publique en 2004. Un arrêté préfectoral du 31 mars 2005 a déclaré ce projet d'utilité publique pour une durée de 5 ans.

Le 22 février 2010 un nouvel arrêté préfectoral a prorogé la déclaration d'utilité publique pour une durée de 5 ans..

Lors des élections de 2008 l'équipe municipale actuelle avait pris l'engagement de faire tout son possible pour que ce contournement soit réalisé au cours du mandat.

Bien évidemment c'est le Conseil Général qui est le porteur de ce projet, mais nous avons fait de nombreuses démarches auprès de celui-ci pour faire avancer le dossier.

Cela a été notamment le cas lors des travaux de la route des Coëvrons.

A la demande du Conseil Général la Commune a servi d'intermédiaire pour l'achat des terrains nécessaires à la réalisation de ce projet. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un seul terrain à acheter par le Conseil Général.

Par lettre du 9 décembre 2011 M. ARTHUIS, Président du Conseil Général, vient de relancer le dossier pour définir les modalités pratiques de réalisation de cet important projet tant pour Sainte-Suzanne que pour les Coëvrons lorsque l'on connaît la fréquence du passage des poids lourds dans notre commune.

Lors des derniers contrôles de vitesse effectués par la Direction départementale des Territoires, il apparaît que plus de 3200 véhicules se croisent en moyenne chaque jour sur la Place Ambroise de Loré.

Ce contournement qui était un petit peu comme l'Arlésienne pour les suzannais semble maintenant entrer dans sa phase active puisque, comme le précise M. ARTHUIS, l'arrêté de déclaration publique échoit en début d'année 2015.

C'est une très bonne nouvelle, d'autant plus que dans le cadre des discussions pour la mise en place de la Grande Communauté de Communes des Coëvrons, les rocades de contournement seront d'intérêt communautaire et celle-ci a été intégrée dans la programmation des futures réalisations.

Un conseiller énergie à votre service gratuitement !

L'ADEME anime et soutient, avec la région des Pays de la Loire et les collectivités locales, un **réseau d'espaces d'information spécialisés sur les économies d'énergie**. Dans tous les Pays de la Loire, une dizaine de lieux d'accueil permet aux particuliers d'obtenir un **conseil neutre et objectif sur leurs projets d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables**.

Des documents, expositions et des fiches pratiques sont aussi à disposition.



Dans le cadre du programme énergie du SVET des Coëvrans, l'association Synergies anime la **permanence Coëvrans Energie**. Cet espace est un lieu privilégié pour **obtenir des informations et points de vigilance** sur la construction, rénovation, comment améliorer son habitat et réduire ses consommations d'énergie ? Choisir son mode de chauffage, s'informer sur les énergies renouvelables, le choix de matériaux, les aides ...

En dehors des temps de permanences physiques ou téléphoniques, les conseillers Espace Info Energie sont à disposition du public lors de conférences, visites de différents sites exemplaires ou encore lors de salons de l'habitat.

Votre conseiller énergie à la radio !

Depuis janvier 2011, **France Bleu Mayenne** invite les conseillers Espace Info Energie tous les 3^{èmes} jeudis de chaque mois de 9h à 10h dans l'émission: « C'est bon à savoir ».

Les isolants naturels vous intéressent !

En 2008, une dizaine de personnes se sont groupées pour faire l'achat d'isolants : analyse des besoins, demande de devis, choix de l'isolant... Au final, 3 camions complets d'isolant à base de fibres végétales ont été commandés pour des prix bien inférieurs aux tarifs habituels.

Un nouveau groupement d'achat s'organise pour 2012, Pascal LECOMMANDOUX, membre de l'association Synergies relance l'appel : « **Particulier, collectivité, vous avez un, des projets de travaux d'isolation avec des matériaux naturels pour de la rénovation ou du neuf, contactez-nous !** »

Bénévoles et salariés de Synergies proposent aux personnes intéressées de se regrouper, pour partager de l'information sur les produits, les matériaux, techniques de pose et aussi bénéficier de tarifs réduits.

Contacts :

Pascal LECOMMANDOUX - bénévole à Synergies, tél. 02 43 49 66 24

Bernadette DUMAS - animatrice à l'association Synergies, tél. 02 43 49 10 02

« La régulation, c'est de saison ! »

La régulation est un élément important des systèmes de chauffage performants. Elle permet de maintenir la température ambiante à une valeur choisie (la température de consigne) en prenant en compte les apports gratuits de chaleur (soleil, appareils de cuisson, etc.) et suivant les conditions d'occupation du logement. Pour ce faire elle agit sur le fonctionnement de l'installation de chauffage.

Un système de régulation efficace permet d'adapter le fonctionnement du bâtiment aux réels besoins des usagers :

1. Réglage de la température du local (19°C).
2. Mise en réduit (16°C) durant les périodes d'inoccupation et durant la nuit.
3. Hors gel (12°C) durant les périodes d'inoccupation prolongées.

Chaque degré de trop, c'est environ 7% de consommation gaspillés. L'expérience montre qu'une bonne régulation permet de réduire les frais de chauffage de 10 à 25%

Pour en savoir plus :

PERMANENCE → COËVRONS ÉNERGIE

A l'espace Coëvrans, Evron

1^{ers} et derniers vendredis de chaque mois

9h-12h et 13h30-17h30

Tél. (jour de permanence) 02 43 66 32 00

Tél. (hors temps de permanence) 02 43 49 10 02

E-Mail coevrons.energie@yahoo.fr

www.info-energie-paysdelaloire.fr



Janvier

Samedi 7 : Vœux de la Municipalité

Février

Dimanche 5 février : cross départemental des sapeurs-pompiers

Samedi 11 février : spectacle : Jacques Brel aux îles Marquises

Avril

Dimanche 8 avril : course aux œufs de Pâques

Dimanche 8 et lundi 9 avril : Marché médiéval à la Ferté Clairbois et spectacle « *La mort des rois* »

Dimanche 15 avril : concert de printemps de l'Harmonie

Dimanche 22 avril : Rallye équestre de la Saint-Georges ; 1^{er} tour des élections présidentielles

Mai

Dimanche 6 mai : 2^e tour des élections présidentielles

Mardi 8 mai : Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 et de la Fête de l'Europe

Jeudi 17 mai : loto alimentaire de Médiéville53

Samedi 19 et dimanche 20 mai : journée européenne des moulins

Juin

Dimanche 3 juin : journée patrimoniale des Petites Cités de caractère des Pays de la Loire « *Histoire de goût, Histoire de caractère* » : LA GASTRONOMIE DANS LES PAYS de la LOIRE

Samedi 9 juin : Cérémonie de commémoration de la libération par les Américains, défilé de véhicules anciens (*commémoration de la libération avec vétérans de la 90th infantry D° US*)

Dimanche 10 juin : jumelage Sulzheim à Sainte-Suzanne : chorale d'hommes ; 1^{er} tour des élections législatives

Dimanche 17 juin : 2^e tour des élections législatives

Vendredi 22 juin : Fête de la musique

Samedi 23 juin : « *Les samedis de caractère* » – promenade contée en soirée (avec Sophie Kluzek : Petites cités de caractère Mayenne-Sarthe)

Juillet

Dimanche 8 juillet : Fête des associations – « *Nos habitants ont du talent* ».

Vendredi 13 juillet : soirée entrecôtes de l'Amicale des Sapeurs-pompiers, concert du 14 juillet, retraite aux flambeaux, feu d'artifice, bal populaire des pompiers

Samedi 14 juillet à 5h00 : réveil des Suzannais au son du canon

Dimanche 22 juillet : Petites Cités de caractère : « *Journée des peintres et des Arts de la rue* » et concours Photo

Août :

Du 4 au 9 août : Festival de théâtre – *Les Nuits de la Mayenne*

Dimanche 12 août : vide grenier *Médiéville53* dans la cité

Septembre :

Du 7 au 9 septembre : Festivall'jazz (festival de jazz)

Dimanche 16 septembre : Randonnée VTT – *le Roc suzannais*

15 et 16 septembre : Journées européennes du patrimoine

Octobre :

Samedi 13 et Dimanche 14 octobre : Concert de la Chorale *Crescendo* d'Angers.

Novembre :

Dimanche 11 novembre : Cérémonie du 93^e anniversaire de l'armistice.

Décembre :

Dimanche 9 décembre : Marché de Noël

Samedi 15 et Dimanche 16 Décembre : Concert de la Sainte-Cécile.

* NB : Au cours de 2012, de nouvelles animations pourront être programmées, d'autres pourront être annulées, certaines dates pourront éventuellement être modifiées.



La médaille de la commune pour Bernadette Caballero

Auto, habitation, santé
Épargne long terme
Assurances professionnelles

AVIVA

afér

Carol-Marie GOUTELLE N°ORIAS 07009383
Agent général
7, place de la Basilique - 53600 EVRON
02 43 01 92 87
goutelle-carol-marie@aviva-assurances.com

AMBULANCES / V.S.L. / TAXIS / MINIBUS

LAMY

Z.A. DES COËVRONS - 53270 SAINTE SUZANNE
02.4301.4001

ROUSSEAU AUTOMOBILES SARL
RÉPARATEUR AGRÉÉ PEUGEOT

Véhicules Neufs • Occasions toutes marques • Stock permanent
Location sans chauffeur

ZI des Nochetières • Route de Mayenne
53600 ÉVRON
tél. 02 43 01 36 74 • fax. 02 43 37 28 32

MAISONS OSSATURE BOIS
Ensemble, construisons votre maison

BÂTISSEUR
Les Ateliers du
CONQUERANT
MAISONS BOIS

24, route d'Evron
SAINTE-SUZANNE
Tél. 02 43 01 43 01
mail : fmauvieux@conquerant.fr
www.conquerant.fr

La circulation piétonne est-elle sécurisée à Sainte-Suzanne ?

RESPECTEZ LES ENFANTS !



Près des $\frac{3}{4}$ des automobilistes traversant la zone 30 de Sainte-Suzanne ne respectent pas la vitesse autorisée. N'oublions pas que dans une zone 30, il n'y a aucune priorité pour les automobilistes : un piéton, un enfant peut traverser la rue et il est tout aussi prioritaire qu'un vélo ou un véhicule.

C'est ce qui ressort d'un comptage réalisé le lundi 26 septembre 2011 route de Montsûrs, à **proximité de l'école Perrine-Dugué**, à un endroit doté de 2 panneaux de police qui constituent des prescriptions obligatoires : un panneau « zone 30 » et un panneau « Attention école »... Rappelons que c'est à la demande des parents d'élèves que cette zone a été instituée, compte tenu de la vitesse excessive des véhicules à cet endroit et du danger potentiel pour les scolaires.

809 véhicules ont été contrôlés ce jour-là (518 de 7h30 à 13h dans le sens Montsûrs > Ste-Suzanne et 291 entre 13h30 et 17h dans le sens Ste-Suzanne > Montsûrs), ce qui veut dire que statistiquement les résultats sont parfaitement exploitables. Dans le sens de la montée, 195 véhicules roulaient entre 31 et 40 km/h, 118 entre 41 et 50 km/h, 31 véhicules entre 51 et 60 km/h, 15 entre 61 et 70 km/h et 5 au-dessus de 70 km/h, dont des poids lourds, soit plus du double de la vitesse maximale autorisée. Un véhicule a été contrôlé à 87 km/h au sein de cette zone 30.

Dans le sens Ste-Suzanne > Montsûrs, 128 véhicules roulaient entre 31 et 40 km/h et 29 entre 41 et 50 km/h, un à 61 km/h, compte tenu de la configuration des lieux... Mais il faut dire que les Gendarmes étaient postés quelques dizaines de mètres plus loin et que les appels de phare ont fonctionné...

Si tous les contrevenants avaient été verbalisés ce jour-là, sur ce seul lieu, ils auraient perdu en tout ... 597 points sur leur Permis. De quoi réfléchir...

85% des véhicules « libres » (= non contraints par la circulation des autres véhicules) circulaient à une vitesse moyenne de 47 km/h (c'est-à-dire en moyenne 17 km/h de plus que le plafond autorisé) dans le sens de la montée, et 39 km/h dans le sens de la descente (+ 9 km/h).

En tout, seuls 288 véhicules sur 809 ont donc respecté les panneaux ; félicitations à eux d'avoir pensé à la sécurité de nos enfants. Car **la probabilité pour un piéton d'être tué lors d'un choc était ce jour-là de 71%** dans le sens Montsûrs-Ste-Suzanne et **35%** dans l'autre sens, malgré la présence des gendarmes. Puissent les autres automobilistes en prendre conscience... **SOYEZ PRUDENTS** en toute circonstance, plus encore aux abords des écoles !

NE CONFONDEZ PAS !

Beaucoup de piétons pensent qu'ils peuvent traverser quand ils voient un rehausseur de chaussée précédé de la signalisation suivante :



FAUX ! Ceci n'est pas un « passage clouté » !

Ce marquage au sol dit en « dents de requin » est destiné à prévenir les automobilistes de la présence d'une surélévation de la chaussée, équipement fréquent en zone 30 et destiné à ralentir le trafic et à sécuriser la traversée du village. Le piéton n'est pas plus en sécurité à cet endroit-là que partout ailleurs dans la zone 30, où les passages protégés n'existent pas car ils n'ont pas lieu d'être : c'est à l'automobiliste de connaître le Code de la Route et ses évolutions. Cela veut dire que le piéton peut traverser où il veut dans une zone 30 ; c'est à l'automobiliste de ralentir.

En dehors des zones 30, vous trouverez les **passages protégés** marqués de larges rectangles blancs, et qui sont destinés à la traversée des piétons.



Sur les trottoirs, des **bandes podotactiles**, ou *bandes d'éveil de vigilance*, annoncent ces passages. Il s'agit d'une surface présentant une texture que les piétons atteints d'une déficience visuelle peuvent reconnaître au toucher (par les pieds, au travers des chaussures, ou à la canne blanche), et dont on recouvre le sol pour leur signaler un danger : un obstacle, la sortie d'une zone sécurisée (principalement sur les trottoirs à l'entrée des passages piétons, et au bord des quais de voies ferrées), un changement de niveau (la bordure du trottoir, une ou plusieurs marches d'escalier), etc....

Inauguration des œuvres de Bernard Chardon

Samedi 10 décembre, Bernard CHARDON et Jean-Pierre MORTEVEILLE ont inauguré « *l'Harmonie* » œuvre de l'artiste, installée dans l'église de Sainte-Suzanne, en présence de ses amis et de Madame GERVOT, présidente de l'association des amis de Bernard CHARDON .



Conciliateur de justice

Denis VEILLEPEAU est conciliateur de justice depuis juillet dans les cantons d'Évron et de Sainte-Suzanne. Dernièrement, il était l'invité des élus de la Communauté de communes, afin de les informer sur le rôle du conciliateur de justice, une personne bénévole qui intervient à la demande des particuliers pour essayer de trouver des solutions à des conflits.

Monsieur VEILLEPEAU tient une permanence à la mairie d'Évron le 4^{ème} jeudi après midi de chaque mois.

Sentier du Tertre Ganne

Le sentier très pentu qui, partant de la « voie pavée », conduit au Tertre Ganne, vient d'être rénové par l'équipe d'insertion de la Communauté de Communes. L'ancienne main courante devenue dangereuse a été entièrement remplacée, la clôture en fil barbelé a été enlevée et des marches ont été aménagées : grâce à ces travaux, l'accès au Tertre Ganne a été sécurisé.

À l'issue de ces aménagements, le chemin du Tertre Ganne a été transféré à la communauté de communes qui désormais en aura la charge de l'entretien.



Spectacle Jacques Brel aux Îles Marquises

Une présentation de la vie de Jacques BREL dans l'île de Hiva-Oa, aux Îles Marquises, sera proposée par Gilles RAAB, Jean FOISON, Claude MÉSANGE et Gérard MORTEVEILLE, le samedi 11 février 2012 au château de Sainte-Suzanne.

Gérard MORTEVEILLE, qui est allé plusieurs fois dans cette île, présentera des vues des différents lieux dans lesquels ont vécu Paul GAUGUIN et Jacques BREL. Un ami marquisien, Serge LECORDIER, ayant bien connu Jacques BREL, a prêté exceptionnellement pour cette soirée des vues de l'avion « *Jojo* », à présent totalement restauré, et sauvé dans « *l'espace Jacques BREL* » en plein cœur d'Atuona, capitale des Marquises Sud.

Des extraits du livre de Maddy BAMY, dernière compagne de Jacques BREL seront lus, agrémentant les photographies projetées. Gilles RAAB chantera les chansons les plus connues de BREL, accompagné au piano par Jean FOISON. Les textes de Maddy BAMY expliqueront la genèse de ces chansons.

Jacques BREL, se sachant malade, a fui, tout comme Paul GAUGUIN, la civilisation et la ville, pour retrouver la paix... tout au bout du monde. C'est ce paysage qu'il a tant aimé que nous vous ferons découvrir, le samedi 11 février 2012.

Ouverture des portes à 20h, spectacle à 20h30 très précises, dans la salle du 3^{ème} étage du château, au CIAP de Sainte-Suzanne

Entrée : 5€ au profit des associations médiéville53 et Musiques pour tous

Attention : soirée exceptionnelle et unique. Le nombre des places étant limité, le billets sont vendus uniquement sur réservation à l'Office de Tourisme des Coëvrons.

Tel : 02 43 01 43 60

e-mail : info@coevrons-tourisme.com



Association Euromayenne

New to Mayenne ?

Want to meet more people?

Need to improve your French ?

Looking for more activities?

...then **Euromayenne** can help!

Tél: Paul Climance 02.43.00.63.85

Envie d'améliorer votre anglais ?

En recherche d'activités?

Envie d'échanges culturels ?

... alors **EuroMayenne** peut vous aider!

Tél. Nicole Devel-Laigle 02.43.56.57.31

www.euromayenne.org

Bonne année 2012

L'équipe* de la rédaction de
La Voix du Conseil vous souhaite
une bonne et heureuse année.

*Jean-Claude Bouteloup – Roland Gaillard
Jean-Pierre Gaultier
Philippe Lefeuvre – Jean-Pierre Morteveille
Daniel Vannier